


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-37
Objet : Délibération portant organisation de la démarche communautaire en vue de la réalisation du schéma communautaire dans le cadre de la refonte du PDIPR

Conseillers en exercice	30
Conseillers présents	24
Quorum	16
Conseillers représentés	3
Suffrages exprimés	27

 Pour | 27
 Contre | 0

L'an 2018, le 2 octobre à 20h15, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Domaine de la Fraysse à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation	24/09/2018
Date d'affichage	24/09/2018

 Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Salleboeuf	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon		Frédéric COUSSO
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

05 OCT. 2018

N° 2018-37

Objet : Délibération portant organisation de la démarche communautaire en vue de la réalisation du schéma communautaire dans le cadre de la refonte du PDIPR

Rapport de synthèse :

Le Conseil départemental constate que le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de 1989 se révèle obsolète (trop de kilomètres, trop de routes goudronnées, entretien défectueux, promotion insuffisante ...). Le Département souhaite aller vers une démarche plus partagée avec les territoires pour plus d'efficacité.

Les chemins de l'ancien PDIPR pourraient être classés en 3 catégories :

- Les chemins d'intérêt départemental (GR, Compostelle, Bastides et abbayes, Frankton) de gestion départementale (environ 1 150 km)
- Les chemins d'intérêt communautaire avec une gestion communautaire déléguée par le Département avec un accompagnement technique et financier (environ 1 600 km)
- Les chemins déclassés du PDIPR (environ 2 000km)

Les élus référents ont commencé à se mobiliser afin de d'identifier les chemins pouvant intégrés le schéma communautaire du PDIPR. Pour aller plus loin il est nécessaire de mieux structurer la démarche afin d'élaborer un réseau de randonnée multi pratiques qui correspond à la demande des usagers de notre territoire.

Il est nécessaire de créer un groupe technique comprenant des élus et des représentants des différents usages.

Le groupe technique serait composé de Thierry AGERT, Etienne OLIGER, Michel LEHMANN, Patrick BONNIER, Dominique BARBE, Florent LODDO 5secondé par Denis LOPEZ), Nathalie FABER et Gérard POISBELAUD, d'un représentant d'Entre Deux Mers Tourisme et des services compétents du Conseil Départemental.

Le groupe de travail invitera, autant que de besoin, les représentants des divers usages (associations ou fédérations notamment) pédestres, cyclistes, équestres, et personnes en situation de handicap ...

Il a été considéré indispensable de s'adjoindre un accompagnement d'un chargé de mission temporaire (catégorie B, 9 mois, 10h hebdomadaires) afin :

- Etablir un état des lieux des chemins existants
- Faire émerger une proposition d'un nouveau réseau intégrant une réflexion sur
 - Les aménagements nécessaires
 - La régulation des conflits d'usage
 - La prise en compte du sport adapté aux handicaps
 - La valorisation des milieux, de l'environnement, des sites et du patrimoine bâti
 - La préservation des chemins ruraux
 - L'identification des points de passage sur le domaine privé et les cheminements alternatifs possibles
- Animer le groupe technique constitué à cet effet composé d'élus, de représentants du Département et d'acteurs du monde de la randonnée.

- Faire le lieu avec d'autres groupes de travail de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" (liaisons douces ; développement durable ...).
- Etre force de proposition sur l'identification d'outils de communication et d'optimisation des usages des chemins

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De valider la constitution du groupe technique ci-dessous présenté sous la responsabilité d'animation de Gérard POISBELAUD
2. De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 dont la durée est légalement limitée à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, dans le cadre d'emploi de technicien territorial de catégorie B à temps incomplet à raison de 10 heures hebdomadaires.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 2 octobre 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature



2018_37 DELIBERATION PORTANT ORGANISATION DE LA DEMARCHE COMMUNAUTAIRE EN VUE DE LA REALISATION DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU PDIPR

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	05/10/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	05/10/2018	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident